

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
 DES BEAUX-ARTS.

ARRÊTÉ.

DIRECTION  
 DES  
 SERVICES D'ARCHITECTURE.

BUREAU  
 DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Inventaire des Sites  
 dont la conservation présente  
 un intérêt général.

/Ministre  
 LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE ET À LA JEUNESSE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites ~~de~~ Vu l'arrêté du 27 Août 1943 pris par application de la loi n° 421 du 28 Juillet 1943

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Sont inscrites sur l'Inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général la Place aux HERBES et la rue du GRIFFOUL à FIGEAC (LOT) ainsi que les immeubles qui les bordent sis sur les parcelles cadastrales n°783 à 786.791 à 797.800.à.802.808 à 814.835.à.838.841 à 849.893 à 902.908 à 912.920 à 924. de la section G

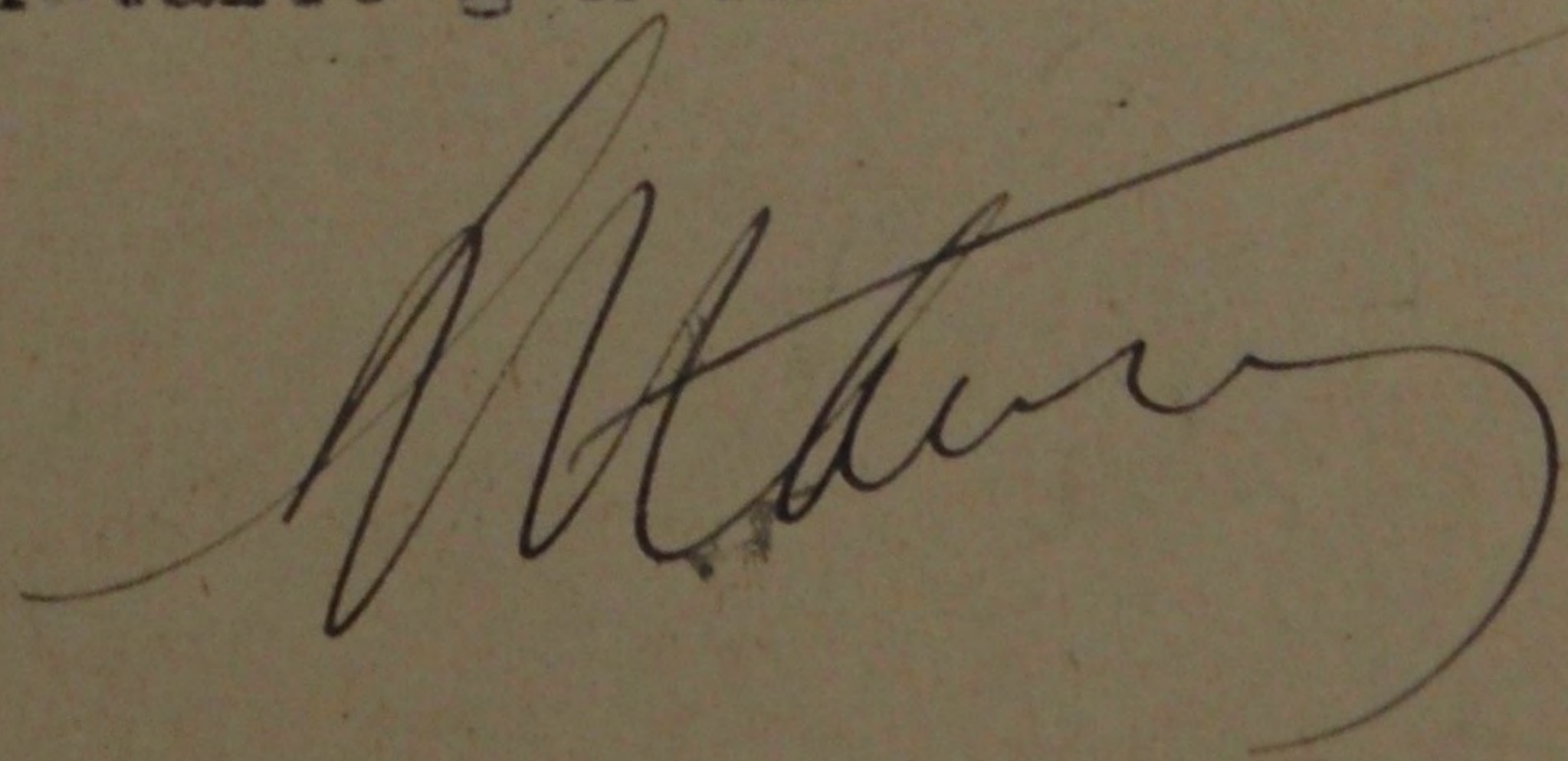


ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de FIGEAC, ainsi qu'aux propriétaires intéressés dont les noms sont indiqués sur une liste annexée au présent arrêté qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

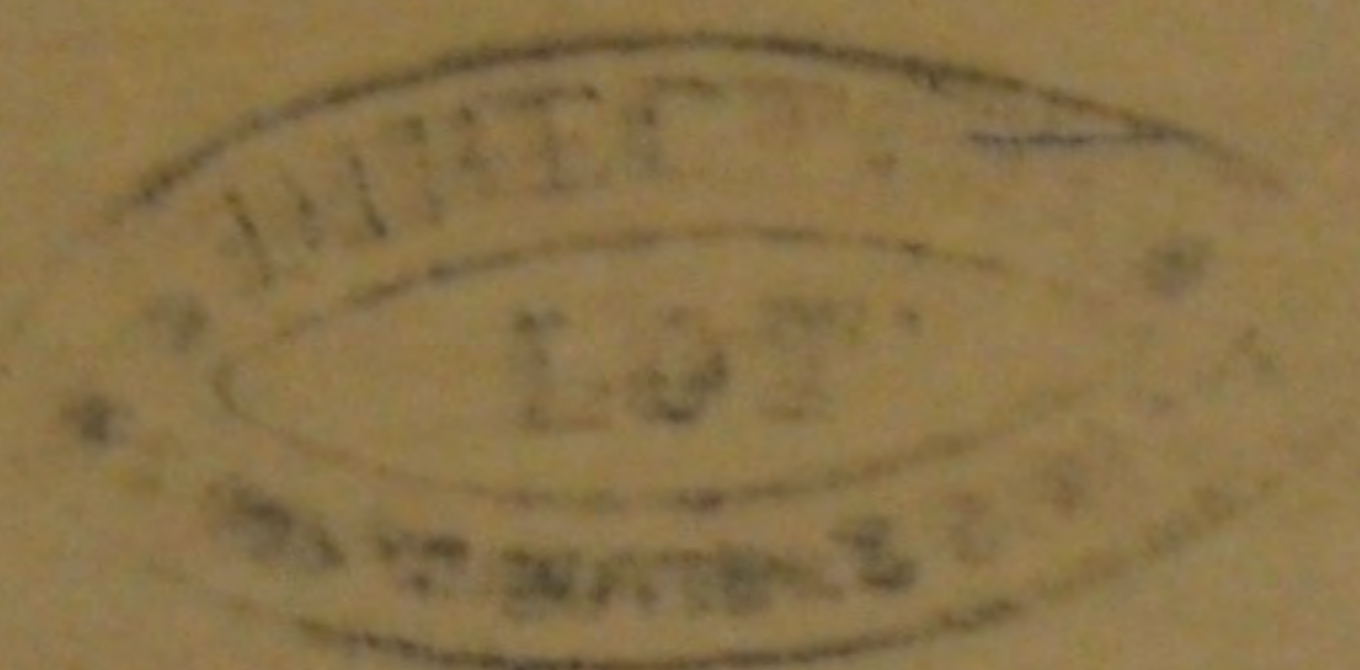
Paris, le 30 NOVE 1943

Par délégation,  
Le Conseiller d'Etat,  
Secrétaire général des Beaux-Arts :





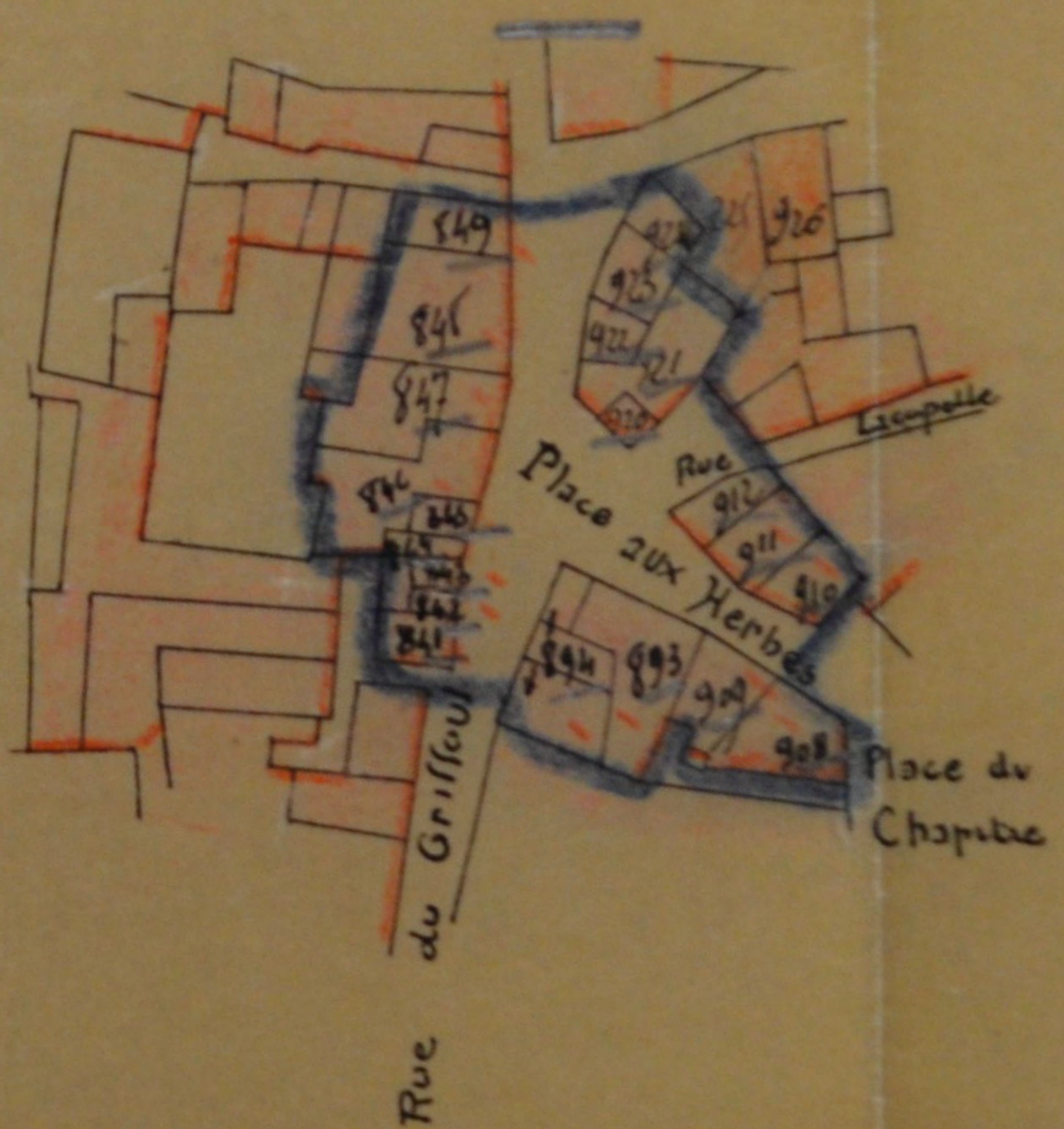
Extrait du plan cadastral parcellaire de la Commune de  
 Figeac - Section G.  
 Certifié conforme au plan minute déposé aux archives de la Direction -  
 à Cahors le 5-1-43.  
 Pour le Directeur des Contributions Directes et du Cadastre,  
 L'Inspecteur - Rédacteur,



*[Handwritten signature]*



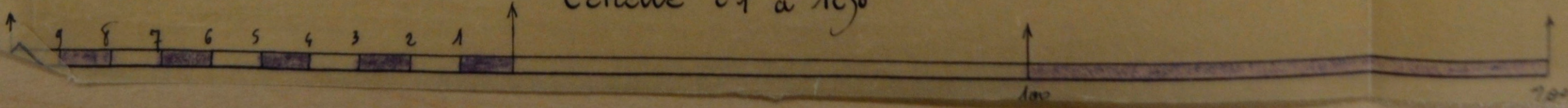
Figeac  
 Section G  
Place aux herbes



Coût : 10 fr

Vu et contrôlé  
 Délégué Départemental  
 Henry Bellan  
 le 9/11/43

Echelle 1/4 à 1250

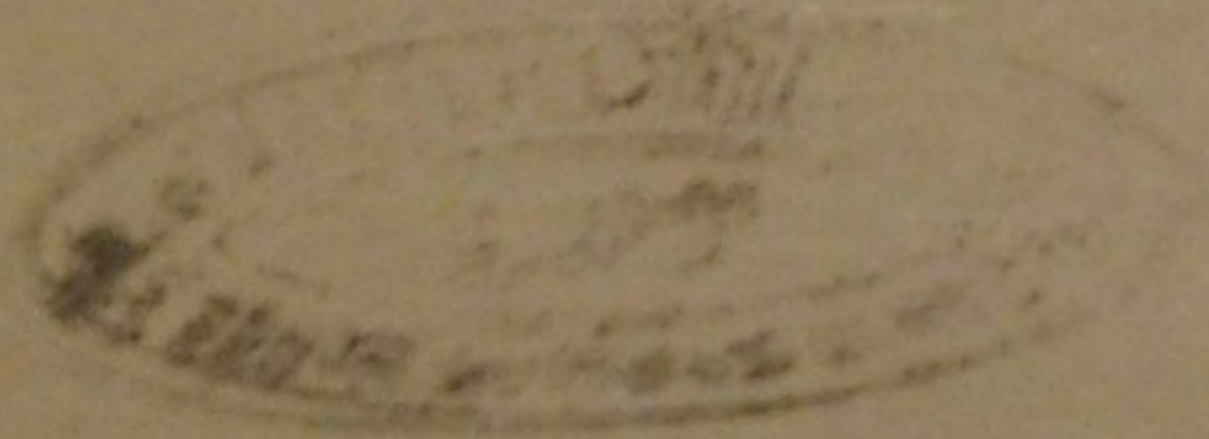




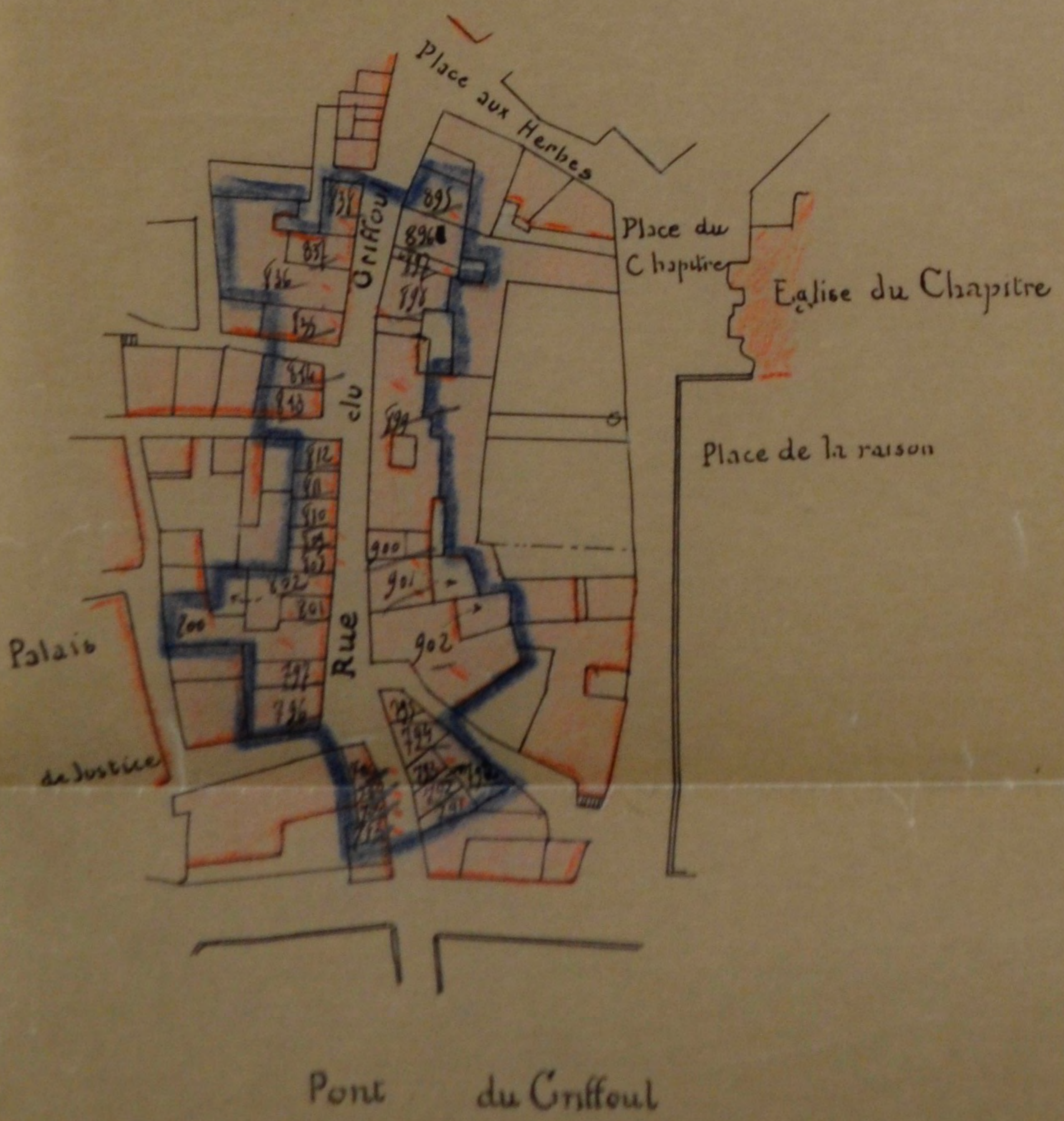
Extrait du plan Cadastral parcellaire de la commune de:  
Figeac - Section G

Certifié conforme au plan minute déposé aux archives de la Direction -  
à Cahors le 14-1-43

Pour le Directeur des Contributions Directes et du Cadastre,  
L'Inspecteur - Rédacteur



*[Handwritten signature]*



Figeac

Section G 2: Feuille

Rue du Griffoul

*(A été alloué  
Rue Gambetta)*

Coût: 17<sup>24</sup> 50

Vu et Contrôlé  
Le Délégué Desjonvères  
*Henry Bellan*  
6/9/1/43

Echelle 2/1 à 1/50

